

# Aux actionnaires de Credit Suisse Group AG Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire

**Jeudi 18 mai 2017, 10h30**  
(Ouverture des portes à 9h30)  
Halle 622, Therese-Giehse-Strasse 10,  
8050 Zürich-Oerlikon

Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées (directement ou indirectement) aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays. Ces informations ne constituent pas une offre de vente de titres aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.

Ces informations ne constituent pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les actions auxquelles ces informations font référence n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act de 1933, dans sa version modifiée (ci-après le «**Securities Act**»), et ne peuvent être ni proposées ni vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique d'actions du CSG aux États-Unis.

# Table des matières

<b>Ordre du jour</b>	<b>3</b>
<b>Lettre du Président du Conseil d'administration</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>Proposition et explications du Conseil d'administration</b>	<b>7</b>
A Proposition du Conseil d'administration	7
B Explications du Conseil d'administration	8
<b>Documentation, diffusion, exercice et représentation des droits de vote</b>	<b>10</b>
Documentation et diffusion audiovisuelle de l'Assemblée générale extraordinaire	10
Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation des droits de vote des actionnaires	11
<b>Avis légaux</b>	<b>13</b>

Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.

# Ordre du jour

Augmentation ordinaire du capital-actions avec droits de souscription préférentiels

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

# Lettre du Président

Zurich, le 26 avril 2017

Chers actionnaires,

En octobre 2015, nous avons présenté notre stratégie d'être un gestionnaire de fortune de premier plan doté d'un excellent savoir-faire de banque d'affaires. Depuis lors, nous avons mis en œuvre nos trois objectifs fondamentaux, soit l'expansion de notre position dans notre marché domestique par la croissance de la banque universelle suisse, le renforcement de notre franchise gestion de fortune dans les marchés en croissance les plus attractifs, et le redimensionnement de la banque d'investissement en se concentrant sur notre savoir-faire qui soutient au mieux les besoins de notre clientèle gestion de fortune tout en continuant à être un partenaire de confiance pour notre clientèle entreprises. Nos résultats pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 donnent de plus amples preuves que nous achevons une croissance profitable par l'exécution disciplinée de notre stratégie.

Nous avons conclu, en janvier 2017, un accord final avec le Département de Justice américain concernant les activités passées en lien avec les titres garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Nous avons depuis lors saisi l'opportunité d'examiner une large palette d'options pour déterminer les manières d'optimiser les risques et les résultats pour nos actionnaires. Lors de sa réunion du 25 avril 2017, le Conseil d'administration a ainsi décidé d'annuler l'entrée en bourse partielle de Credit Suisse (Schweiz) AG qui avait été prévue et de proposer une augmentation de capital par les biais d'une émission de droits entièrement souscrite. Le produit net de cette émission devrait atteindre environ 4 milliards de CHF (en excluant les nouvelles actions émises dans le cadre de l'exercice des droits au titre de dividende optionnel). Cette offre de droits entièrement souscrite sera proposée à l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2017.

Durant les 18 derniers mois, les préparations en lien avec l'entrée en bourse partielle planifiée de Credit Suisse (Schweiz) AG ont mis en lumière de nombreux bénéfices stratégiques importants. Elles se sont avérées être un catalyseur pour conserver le dynamisme et augmenter les rendements par le biais d'un éventail de mesures sur les revenus et les charges. Ceci a également souligné la valeur de notre banque universelle suisse. Ces améliorations sont devenues

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

de plus en plus évidentes dès lors que la division a achevé, pour le cinquième trimestre consécutif, une croissance record de ses revenus ajustés\* en glissement annuel avant impôts réalisant un trimestre record en terme de revenus ajustés\* en glissement annuel avant impôts de 483 millions durant le premier trimestre 2017.

L'augmentation de capital permettra à Credit Suisse de préserver la valeur entière de la banque universelle suisse pour les actionnaires du Credit Suisse et de minimiser la dilution des revenus. En particulier, les recettes liées à l'augmentation de capital vont soutenir la continuation de la mise en œuvre de notre stratégie dans toutes nos lignes d'affaire essentielles. Elles nous permettront de faire croître nos franchises clientèles de base en investissant dans nos affaires Wealth Management dans les marchés en croissance les plus attractifs de nos divisions banque universelle suisse, gestion de fortune internationale et Asie-Pacifique.

Au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, je souhaite vous remercier pour votre précieux soutien et votre confiance continue en Credit Suisse.

Veuillez agréer, chers actionnaires, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'U. Rohner', written in a cursive style.

Urs Rohner  
Président du Conseil d'administration

\* Les résultats ajustés sont des mesures non définies dans les PCGR (GAAP). Pour le rapprochement des résultats ajustés avec les mesures les plus directement comparables calculées conformément aux U.S. GAAP, prière de se référer à l'annexe du communiqué portant sur les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

# Introduction

Depuis l'annonce de notre nouvelle stratégie en octobre 2015, nous avons renforcé notre position de banque privée et gestionnaire de fortune de premier plan avec de fortes capacités d'investissements bancaires. De plus, en octobre 2015, nous avons annoncé notre plan pour faire entrer en bourse 20 à 30% de Credit Suisse (Schweiz) AG lors du deuxième trimestre de 2017 afin de lever entre 2 et 4 milliards de CHF pour le groupe Credit Suisse (le «**Groupe**»).

Afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires en constante évolution et à la lumière de l'annulation de l'entrée en bourse partielle de Credit Suisse (Schweiz) AG, le Conseil d'administration propose aux actionnaires une augmentation de capital ordinaire sous la forme d'une offre de droits de souscription à tous les actionnaires existants portant sur un maximum de 404526794 nouvelles actions nominatives à émettre, d'une valeur nominale de CHF 0.04 chacune (voir l'ordre du jour ci-après).

De plus amples informations sur l'augmentation de capital proposée sont contenues dans l'information aux actionnaires envoyée en même temps que cette invitation à chaque actionnaire de Credit Suisse Group AG valablement inscrit au registre des actions (l'«**Information aux Actionnaires**»).

Le présent document vous est remis sous réserve d'importantes clauses de non-responsabilité au sujet des offres publiques de titres, promotions financières et législations boursières en général. Voir page 13 du présent document.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

# Proposition et explications du Conseil d'administration

## Augmentation ordinaire du capital-actions avec droits de souscription préférentiels

### A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose une augmentation de capital ordinaire aux conditions suivantes:

1. Augmentation du capital-actions de CHF 16 181 071.76 au maximum par l'émission d'un maximum de 404 526 794 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.04 chacune, au prix d'émission de CHF 0.04 chacune.
2. Les nouvelles actions à émettre donneront droit aux dividendes dès l'inscription de l'augmentation de capital au registre du commerce.
3. Les nouvelles actions à émettre ne seront assorties d'aucun droit préférentiel.
4. Les apports pour les nouvelles actions à émettre seront effectués en espèces.
5. Les nouvelles actions à émettre seront soumises aux restrictions de transfert prévues par l'article 4 des Statuts.
6. Les droits de souscription en rapport avec les actions à émettre seront attribués directement ou indirectement (sous réserve de certaines restrictions en vertu de lois locales applicables aux actionnaires). 11 droits de souscription permettent de souscrire 2 nouvelles actions au prix de souscription de CHF 10.80 par action. Les droits de souscription seront négociables. Le Conseil d'administration déterminera les autres modalités d'exercice des droits de souscription. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés ou les actions nominatives pour lesquelles des droits de souscription auront été octroyés mais pas exercés seront vendus aux conditions du marché ou utilisés autrement dans l'intérêt de la Société.
7. Condition préalable pour l'exercice des droits de souscription acquis contractuellement: les restrictions de transfert selon l'article 4 des Statuts s'appliquent.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

## B Explications du Conseil d'administration

L'augmentation de capital ordinaire sera exécutée, si elle est acceptée par l'Assemblée générale extraordinaire, sous la forme d'une émission de droits de souscription et conduira à l'émission d'un maximum de 404 526 794 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.04 chacune (les «**Actions Offertes**») autour du 7 juin 2017. Le nombre maximum de nouvelles actions présuppose que toutes les actions de Credit Suisse Group AG («**CSG**») qui pourraient être émises en application des décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2017 relatives au dividende en actions et à l'augmentation correspondante du capital-actions autorisé de CSG de 135 millions d'actions CSG seront souscrites par nos actionnaires dès lors que ces actions CSG donnent le droit de participer à l'offre de droits (cf. ci-dessous). Si toutes ces actions ne sont pas souscrites et émises, le nombre maximum de nouvelles actions sera réduit en conséquence. Le Conseil d'administration déterminera le montant de l'augmentation de capital et le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de l'offre de droit le 19 mai 2017, après la fin de la période d'option pour le dividende optionnel et en prenant compte de nombre d'actions émises dans le cadre de la Distribution (telle que définie ci-dessous).

Dans le cadre de l'émission des Actions Offertes, les droits de souscription des actionnaires existants seront attribués en allouant aux actionnaires existant un droit de souscription (un «**Droit de Souscription**») pour chaque action existante détenue en date du 22 mai 2017, après la clôture du négoce à la SIX Swiss Exchange AG. Il est prévu que les Droits de Souscription soient négociables à la SIX Swiss Exchange AG. Les détenteurs de Droits de Souscription éligibles pourront acquérir les Actions Offertes dans un rapport de 2 Actions Offertes pour 11 Droits de Souscription détenus à un prix de souscription de CHF 10.80 par Action Offerte, sous réserve des conditions qui seront définies dans le prospectus d'offre et de cotation.

Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de l'augmentation du capital autorisé de CSG et de la distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital (la «**Distribution**») telles que proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2017, les actionnaires qui choisiront de recevoir la Distribution sous la forme d'actions (si la législation applicable le permet) seront également en droit de recevoir et se verront allouer (si la législation applicable le permet) un Droit de Souscription par action supplémentaire reçue dans le cadre de la Distribution. Le 19 mai 2017, après la fin de la période d'option pour le dividende optionnel, le Conseil d'administration déterminera le montant de l'augmentation de capital et le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de l'offre de droit en prenant compte du nombre d'actions émises dans le cadre de la Distribution.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**



Le 25 avril 2017, Credit Suisse Group AG a conclu une convention de prise ferme avec un syndicat bancaire, en vertu de laquelle le syndicat bancaire souscrit (sous réserve des conditions habituelles et en excluant les Actions Offertes en lien avec l'exercice des Droits de Souscription alloués aux actions du CSG émises dans le cadre de la Distribution) les Actions Offertes et s'engage à gérer l'émission des Droits de Souscription et l'offre d'Actions Offertes, si l'augmentation de capital ordinaire est acceptée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le produit net de cette offre de Droits de Souscription (en excluant les Actions Offertes en relation avec l'exercice de Droits de Souscription alloués aux actions CSG émises dans le cadre de la Distribution) devrait se chiffrer à environ CHF 4 milliards.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

# Documentation, retransmission, exercice et représentation des droits de vote

## Documentation et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale extraordinaire

La présente invitation à l'Assemblée générale extraordinaire, y compris l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration ainsi que l'Information aux actionnaires, seront envoyés par courrier aux actionnaires dûment inscrits au registre des actionnaires de Credit Suisse Group AG.

La présente invitation et l'Information aux actionnaires sont également disponibles sur Internet à l'adresse [www.credit-suisse.com/egm](http://www.credit-suisse.com/egm).

L'Assemblée générale extraordinaire sera retransmise le 18 mai 2017 sur Internet à l'adresse [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

## **Dispositions relatives à l'exercice et à la représentation du droit de vote par les actionnaires**

Pour pouvoir faire représenter ses actions, l'actionnaire doit impérativement fournir une instruction dûment signée à cet effet. Quand il n'existe pas de procuration ou seulement une procuration générale de représentation qui ne se réfère pas spécifiquement à la présente Assemblée générale extraordinaire, les actions ne peuvent pas être représentées.

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions assorties d'un droit de vote sont enregistrées à la date du 15 mai 2017 dans le registre des actions.

Les actionnaires de Credit Suisse Group AG reçoivent avec la présente invitation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander les cartes d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement à l'Assemblée générale extraordinaire ou s'y faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant.

Les actionnaires sont priés de renvoyer ce formulaire jusqu'au 8 mai 2017 au plus tard à Credit Suisse Group AG, Registre des actions, Case postale, 8070 Zurich, afin que leur carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés dans le délai imparti, soit à partir du 10 mai 2017.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

La procuration et les instructions au **représentant indépendant** peuvent être données par écrit au moyen du formulaire ou par voie électronique via le service Web <https://gvmanager.ch>. Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions au représentant indépendant (Maître Andreas G. Keller et, en cas d'empêchement, l'étude hba Rechtsanwälte AG) sont priés de faire parvenir le formulaire ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à **Maître Andreas G. Keller**, Avocat, Case postale, 8070 Zurich. Pour s'inscrire, octroyer une procuration et donner des instructions par voie électronique, prière de se référer à l'aide-mémoire contenant les données d'accès que vous avez reçu avec l'invitation à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les instructions électroniques et leurs éventuelles modifications peuvent être fournies d'ici au 15 mai 2017. Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par voie électronique que par écrit, la dernière instruction fournie est prise en compte.

Zurich, le 26 avril 2017

Pour le Conseil d'administration

Urs Rohner  
Président

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

# Avis légaux

## Important note

Le but du présent document est d'inviter les actionnaires de Credit Suisse Group AG à l'Assemblée générale extraordinaire de Credit Suisse Group AG qui se tiendra le 18 mai 2017. Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription de titres de Credit Suisse Group AG. Il ne constitue pas un prospectus au sens de l'article 652a du Code des obligations, ni un prospectus de cotation tel que défini dans le Règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange AG ou de toute autre place boursière ou plate-forme de négoce réglementée en Suisse, ni un prospectus en vertu de toutes autres lois applicables. Des exemplaires du présent document ne peuvent être envoyés vers une juridiction dans laquelle la loi l'interdit ou l'exclut, ni distribués ou envoyés à partir de telles juridictions. Les informations contenues dans le présent document ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat dans quelque juridiction dans laquelle une telle offre ou une telle sollicitation serait illicite préalablement à l'enregistrement, à l'exemption d'enregistrement ou à la qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction. La décision de participer à l'augmentation de capital de Credit Suisse Group AG soumise au vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2017 devrait être exclusivement basée sur le prospectus d'émission et de cotation qui sera publié par Credit Suisse Group AG à cet effet et non sur la base du présent document. Des exemplaires de ce prospectus d'émission et de cotation (ainsi que tous suppléments éventuels) seront disponibles gratuitement auprès de Credit Suisse AG, Zurich (e-mail : [equity.prospectus@credit-suisse.com](mailto:equity.prospectus@credit-suisse.com)) à partir du 22 mai 2017.

Le présent document et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés ou distribués aux États-Unis d'Amérique et ne devraient pas être distribués ou transmis d'une autre façon à destination des États-Unis d'Amérique, à des U.S. Persons (telles que définies en vertu de la loi américaine intitulée U.S. Securities Act de 1933, dans sa version modifiée (le «**Securities Act**»)) ou à des publications de diffusion générale aux États-Unis d'Amérique. Le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire ou à acheter des titres aux États-Unis d'Amérique. Les actions de Credit Suisse Group AG auxquelles il est fait référence n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act ou des lois d'aucun État américain et ne peuvent être ni proposées ni vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Il n'y aura pas d'offre publique d'actions de Credit Suisse Group AG aux États-Unis d'Amérique.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres au Royaume-Uni. Aucun prospectus offrant des titres au public ne sera publié au Royaume-Uni. Le présent document est distribué et destiné uniquement aux (i) personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ou (ii) aux investisseurs professionnels (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du «Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005» (dans sa version modifiée, l'«**Ordonnance**») ou (iii) au personnes qui sont membres ou crédateurs de certaines personnes morales tombant sous l'article 43(2) de l'Ordonnance ou (iv) qui sont des «high net worth entities» ou d'autres personnes auxquelles la présente communication peut être légalement distribuée au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées collectivement par le terme de «**Personnes Habilitées**»). Les actions de Credit Suisse Group AG sont disponibles uniquement pour ces Personnes Habilitées, et toute invitation, toute offre ou tout accord de souscrire, d'acheter ou d'acquérir de toute autre façon ces actions seront uniquement adressées à ces Personnes Habilitées ou conclus avec elles. Toute personne ne faisant pas partie de ces Personnes Habilitées ne doit pas agir sur la base du présent document et de son contenu ni s'y fier.

Toute offre publique de titres qui peut être réputée comme étant faite par cette communication dans tout État membre de l'EEE ayant mis en application la Directive 2003/71/EC (ci-après dans sa version modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU, et y compris les mesures d'application dans tout État membre: la «**Directive sur les prospectus**») est adressée uniquement aux investisseurs qualifiés dans cet État membre au sens de la Directive sur les prospectus.

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**

La présente publication contient des déclarations prospectives qui impliquent des incertitudes et des risques inhérents ; Credit Suisse Group AG pourrait ne pas être capable de réaliser les prédictions, prévisions, projections ou autres résultats décrits ou suggérés par Credit Suisse Group AG, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats diffèrent significativement des plans, objectifs, attentes, estimations et autres intentions que Credit Suisse Group AG exprime dans ces déclarations prospectives, y compris ceux que Credit Suisse Group AG identifie dans les «Risk Factors» de son rapport annuel sur le formulaire 20-F pour l'exercice social terminé le 31 décembre 2016 et dans le «Cautionary statement regarding forward-looking information» de la publication des résultats pour le premier trimestre 2017 et dans tout autre document public ou communiqué de presse. Credit Suisse Group AG n'a pas l'intention de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf dans le cas où il y serait tenu par la loi applicable.

## **Mesures de stabilisation**

Stabilisation/ICMA.

L'Assemblée générale sera «climatiquement neutre». Les émissions de gaz à effet de serre ne pouvant pas être évitées (voyage aller-retour des participants, consommation d'énergie lors de la manifestation) seront compensées par l'acquisition de certificats de réduction d'émissions dans le cadre de l'initiative «Credit Suisse Cares for Climate».

**Ces informations ne sont pas destinées à être diffusées, publiées ou distribuées aux États-Unis, au Canada, en Australie, dans la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, en Afrique du Sud ou au Japon, ou à destination de ces pays.**



**CREDIT SUISSE GROUP AG**

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 16 16

Fax +41 44 333 75 15

**[www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com)**



**ClimatePartner<sup>o</sup>**  
**climatiquement neutre**

Impression | ID 53232-1704-1006